



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 322

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 3 juillet 2017, le règlement n° 322 «Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 7 254 487. \$ concernant des infrastructures du Service des travaux publics ».

Ce règlement a été approuvé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 septembre 2017.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 12^{er} jour de septembre 2017

Meggie Richard, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 12 septembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de septembre 2017.

Meggie Richard, directrice générale